

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 novembre 2009 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin
Marco Marois, vice-président et représentant de Saint-Benoît-Labre
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Stéphane Robert, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Paul Fortin, représentant de Sainte-Aurélie
Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3906-09

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3907-09

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Lionel Bisson, représentant de la Ville de Saint-Georges soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3908-09

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Marco Marois, représentant de la municipalité de Saint-Benoît-Labre soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3909-09

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de St-Simon-les-Mines soit nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3910-09

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3911-09

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Lionel Bisson, président ou Monsieur Marco Marois, vice-président ou Madame Christine Caron, vice-présidente soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3912-09

REMERCIEMENTS ANCIENS REPRÉSENTANTS (ES)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse ses plus sincères remerciements à Mesdames Brigitte Bolduc, Carole Rouleau, Nicole Lambert, Messieurs Robert Joly, Roger Carette, Marc Grenier, Bernard Rodrigue, pour les services rendus à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud durant leur terme comme représentant(e) de leur municipalité respective.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3913-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3914-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 22 OCTOBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 octobre 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 26 novembre 2009;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie pour le mois d'octobre 2009;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2009, selon les données fournies par l'entrepreneur.

RÉSOLUTION NO: 3915-09

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-900655 à #C-900734 inclusivement, de même que les chèques #C-290418 à #C-290462 inclusivement, pour un déboursé total de 355 495.92\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3916-09

PAIEMENT À LADAR INC. – FOURNITURE DE CONTENEURS

CONSIDÉRANT que Ladar Inc. a déposé à la Régie Intermunicipale pour paiement deux (2) factures, soit la facture #282 au montant de 104 714.54\$ taxes incluses pour la fabrication de 129 conteneurs d'une capacité de 02 verges et la facture #281 au montant de 42 494.66\$ taxes incluses pour la fabrication de 42 conteneurs d'une capacité de 04 verges cubes;

CONSIDÉRANT que la Régie se doit d'obtenir l'assentiment écrit de la compagnie d'assurance Jevco, caution dans ce dossier, avant d'effectuer un paiement;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas reçu l'accord écrit de la caution dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les demandes de paiements déposées par Ladar Inc. soient reportées à la prochaine assemblée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DOSSIER CONTENEURS

Le secrétaire-trésorier dépose les résolutions 2009-10-261 et 2009-11-268 adoptées respectivement le 1^{er} octobre 2009 et le 9 novembre 2009 par la municipalité de La Guadeloupe, demandant à la Régie de ne pas effectuer de livraison de conteneur à recyclage sur son territoire.

Copie de ces deux (2) résolutions ont été remise à chaque représentant siégeant à la Régie.

RÉSOLUTION NO: 3917-09

AVIS D'INFRACTION – 10 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu en date du 10 novembre 2009 un avis d'infraction concernant entre autre le traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté le 24 septembre 2009 son règlement #43-09 prévoyant des travaux estimés à 5 264 400.00\$, afin de mettre aux normes le système de traitement des eaux de lixiviation, capter les biogaz et les traiter, de même que procéder au recouvrement final d'une partie de la zone H;

CONSIDÉRANT que ce règlement se devait d'obtenir l'assentiment de 100% des municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour, les municipalités de La Guadeloupe et Saint-Benoît-Labre se sont opposées à son adoption et les municipalités de Ville Saint-Georges, St-Prosper, Notre-Dame-des-Pins, Lac Poulin et Sainte-Aurélié ne se sont pas prononcées officiellement;

CONSIDÉRANT que les représentants du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs sollicitent une rencontre avec les membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser cette rencontre lors de l'assemblée de ce conseil prévue pour le 17 décembre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3918-09

FOURNITURE DE DIESEL 2010

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de diesel en 2010;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc.
- MRG Drouin Inc.
- Pétrole Sonic St-Ephrem

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 24 novembre 2009 à 15h01 heures et que le différentiel de chaque soumission se résume comme suit :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Les Huiles Marcel Gagnon Inc. | 0.1200/Litre |
| - Ultramar | 0.0400/Litre |
| - Pétrole Sonic | 0.0725/Litre |

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions reçues comportent des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Ultramar la fourniture de diesel pour l'année 2010 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3919-09

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE – 2010

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3866-09 adoptée le 20 août 2009 son secrétaire-trésorier, afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 24 novembre 2009 est remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin	3.00%
Garage Guy Jacques Inc.	3.00%
Gaz Bar André Doyon	2.75%

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT qu'il y a égalité entre deux (2) soumissionnaires et qu'il y a lieu de trancher par tirage au sort, lequel tirage, fait durant la présente assemblée a favorisé Garage Guy Jacques Inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Guy Jacques Inc., le mandat de fourniture d'essence pour l'année 2010, et ce, selon son offre déposée le 24 novembre 2009 et en vertu du tirage au sort effectué lors de la présente assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3920-09

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2010

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3866-09 adoptée le 20 août 2009 son secrétaire-trésorier, afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 24 novembre 2009 est remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	Pierre 0-3/4	Pierre ¾ net	Pierre 4 à 8"	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	Sable Classe B	Tuf
Excavation Transco Inc.							6.25
Excavation R. Beaudoin & Fils Inc.				14.25	13.25		6.50
Excavation Paul Jacques Inc.	10.95	12.95	15.40	14.65	14.65	7.85	8.30

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Breton
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux soient commandés chez le fournisseur ayant déposé les meilleures offres dans chacune des catégories telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3921-09

LOCATION DE MACHINERIE POUR 2010

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #3866-09 adoptée le 20 août 2009 son secrétaire-trésorier, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie pour l'année 2010;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu deux (2) soumissions, lesquelles ont été ouvertes le 24 novembre 2009;
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'ouverture des soumissions déposé à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel aux services du plus bas soumissionnaire selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3922-09

ÉCHANGE CAMION FORD 2003

- CONSIDÉRANT** que la Régie a adopté le 20 août 2009 sa résolution #3866-09, à l'effet d'autoriser son secrétaire-trésorier à demander des prix sur invitation pour échanger son camion Ford F-550 2003;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a invité les concessionnaires suivants à déposer des prix :
- Fecteau Ford Inc. de La Guadeloupe
 - Drouin Automobile Ltée de Ville Saint-Georges
- CONSIDÉRANT** que les prix reçus de Fecteau Ford Inc. sont les suivants :
- Ford XLT, sans échange : 49 815.00\$ plus taxes
 - Ford XL, sans échange : 48 972.00\$ plus taxes
- CONSIDÉRANT** que Drouin Automobile Ltée n'a pas déposé d'offre;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut procéder à l'analyse de ce dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce dossier soit reporté à la prochaine assemblée de ce conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3923-09

PUBLICITÉ MÉDIA PAGES

- CONSIDÉRANT** que Madame Julie Tardif de Média Pages a sollicité la Régie afin que cette dernière reconduise sa page de publicité qu'elle a achetée depuis deux (2) ans;
- CONSIDÉRANT** qu'il en coûte 577.80\$ plus taxes pour une (1) page de 8 ½ x 14 pouces;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2010 le territoire couvert par cette publication comprendra Ville de Ste-Marie;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier ne recommande pas à ce conseil d'investir dans cette publication;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie n'achète pas de publicité dans ce bottin.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Copie de la nouvelle Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles a été remise à chacun des membres de ce conseil.
- Invitation à une journée de formation donnée par l'AOMGMR le 04 décembre 2009 à St-Étienne des Grès.

RÉSOLUTION NO: 3924-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21h37.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE